

Dijon, le 12 août 2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** (2 pages)

### **Risque de feux de forêts et de végétaux : Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, appelle à la plus grande vigilance**

L'absence de précipitation et les fortes chaleurs que déplore le département de la Côte-d'Or sont toujours présentes. Cette situation a pour conséquence un risque élevé de départs de feux de forêts et de végétaux dans les zones les plus en alerte mises en évidence par un suivi hydrologique réalisé en continu par les services de l'État.

Dans ce contexte, Fabien SUDRY, préfet de la Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, recommande la plus grande prudence et appelle à une vigilance extrême les promeneurs et adeptes des loisirs de plein air pour limiter ce risque majoré par les fortes chaleurs qui frappent actuellement notre territoire.

#### **Pour éviter le risque de feu de forêt à pied ou en voiture :**

- ne fumez pas en forêt ;
- ne faites pas de feu en forêt ou à proximité d'un massif boisé - barbecue notamment ;
- ne jetez pas de mégots ou de cigarettes par la vitre de votre voiture ;
- ne laissez pas de bouteilles vides ou de débris ;
- stationnez vos véhicules sur des surfaces non combustibles, bitumées ou empierrées, non herbeuses (pour éviter les risques de mise à feu par contact du pot d'échappement) ;
- laissez les accès libres aux chemins forestiers.

#### **Pour éviter le risque de feu autour de votre habitation :**

- maintenez sur 50 m le terrain entourant votre habitation ainsi que les chemins d'accès en état débroussaillé ;
- ne brûlez pas des résidus de végétaux dans votre jardin (tontes de pelouses, feuilles mortes, produits de la taille) ;
- n'utilisez pas d'artifices pyrotechniques : pétards, fumigènes, lanternes célestes ou volantes... ;
- évitez de stocker du bois à proximité de votre habitation ;
- si vous ne disposez pas d'une arrivée d'eau à proximité de votre barbecue, prévoyez un récipient contenant suffisamment d'eau pour éteindre le feu en cas d'emballement.

## Agriculteurs, pour éviter le risque de feu et limiter la propagation d'un sinistre lors des moissons :

- prévoyez une tonne à eau à proximité des engins en cours de moisson ;
- entretenez préventivement vos engins, de manière régulière ;
- munissez-vous d'un extincteur ;
- déchaumez dès que possible le pourtour de votre champ après la récolte ;
- assurez-vous d'avoir un téléphone afin de pouvoir appeler les pompiers en composant le 112.

## Si vous circulez à proximité d'un incendie de forêt :

- ne vous approchez jamais d'un feu de broussailles ou de forêt mais éloignez-vous de la zone ;
- appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise (commune, lieu dit, coordonnées GPS), et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu... ;
- en cas de fumées, allumez vos feux de croisements, fermez les fenêtres et aérations, roulez à vitesse réduite et éloignez-vous du sinistre.

# FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

## PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX

- 

Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.
- 

Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)
- 

Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main.

**AYONS LES BONS RÉFLEXES**  
[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)



Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

 @Prefet21\_BFC  
 @Prefet21.BFC